

Plaques de sautier aux armes de la Ville de Sion

Nous avons eu la bonne fortune de reconnaître chez des amis les plaques des anciens sautiers ou huissiers de la Bourgeoisie de Sion.

Ces deux pièces sont d'ailleurs conservées et appréciées à leur juste valeur par leurs propriétaires. Si certains cantons, en Suisse alémanique principalement, utilisent des plaques anciennes précieusement transmises par les générations, voici pour le Valais les premiers documents de ce genre que nous trouvons.

Les plaques de sautier « ont été portées dès le début du XV^e siècle comme signe de légitimation par divers personnages officiels, tels que les héraults, les huissiers ou les messagers. L'usage de ces plaques s'est d'ailleurs conservé jusqu'à nos jours »¹.

Généralement, ces écus ornés s'accrochaient par deux ou trois chaînes² à un nœud plus petit, qui était aussi un ouvrage d'art appliqué. Il ne subsiste des pièces valaisannes que la partie la plus importante.

¹ *Archives Héraldiques Suisses (AHS)*, 1928, supplément, série C, 1-8. Les plaques d'huissier de Berne, Bâle, Glaris, de la ville du Landeron, de la ville de Neuchâtel et du comte Michel de Gruyère.

² Léon Jéquier : *Sigillographie neuchâteloise*, dans *AHS*, 1936, N^o 4, p. 75, et Erwin Poeschel : *Ein spätgotischer Weibelschild der Gerichtsgemeinde Laax*, dans *AHS*, 1943, N^o 3-4, p. 77.

La première (Figure 1) est de style gothico-renaissant. La forme d'ensemble, en tierce feuilles, rappelle encore le gothique, ainsi que les deux simples lobes latéraux. Mais le fronton, formé d'arabesques s'appuyant sur deux colonnes, et la grotesque à tête d'ange sous l'écu, appartiennent au meilleur style renaissant.

La plaque entière est en argent, et l'avvers, doré au feu. La hauteur mesure 81 mm., la largeur 74 mm. L'écu à la base arrondie, recouvert par un cristal de roche bombé³, compte 40 mm. de haut sur 35 mm. de large. Les armes de Sion : *parti d'argent, à deux étoiles à six rais de gueules en pal, et de gueules plain*, sont émaillées. Le rouge est une pourpre éclatante à fond diapré⁴.

Trois écus du Saint-Empire surmontent et entourent à dextre et à sénestre les armes principales : *d'or à l'aigle bicéphale couronnée, de sable* ; ils indiquent que Sion était placée sous la souveraineté immédiate de l'empereur d'Allemagne.

Au revers, deux anneaux où venaient s'accrocher les chaînes. A notre avis, cette plaque peut dater du premier quart du XVI^e siècle.

D'époque plus tardive, la seconde pièce d'orfèvrerie (Figure 2), est légèrement plus grande. Elle mesure 114 mm. de hauteur, 102 mm. de largeur ; l'écu : 47 mm. de haut sur 41 mm. de large. Le cristal de roche, à base également arrondie, s'enchâsse dans des griffes plates triangulaires.

Les armes réglementaires sont simplement peintes au fiel sur une plaque de fer blanc. Le rouge est un vermillon foncé à champ damasquiné.

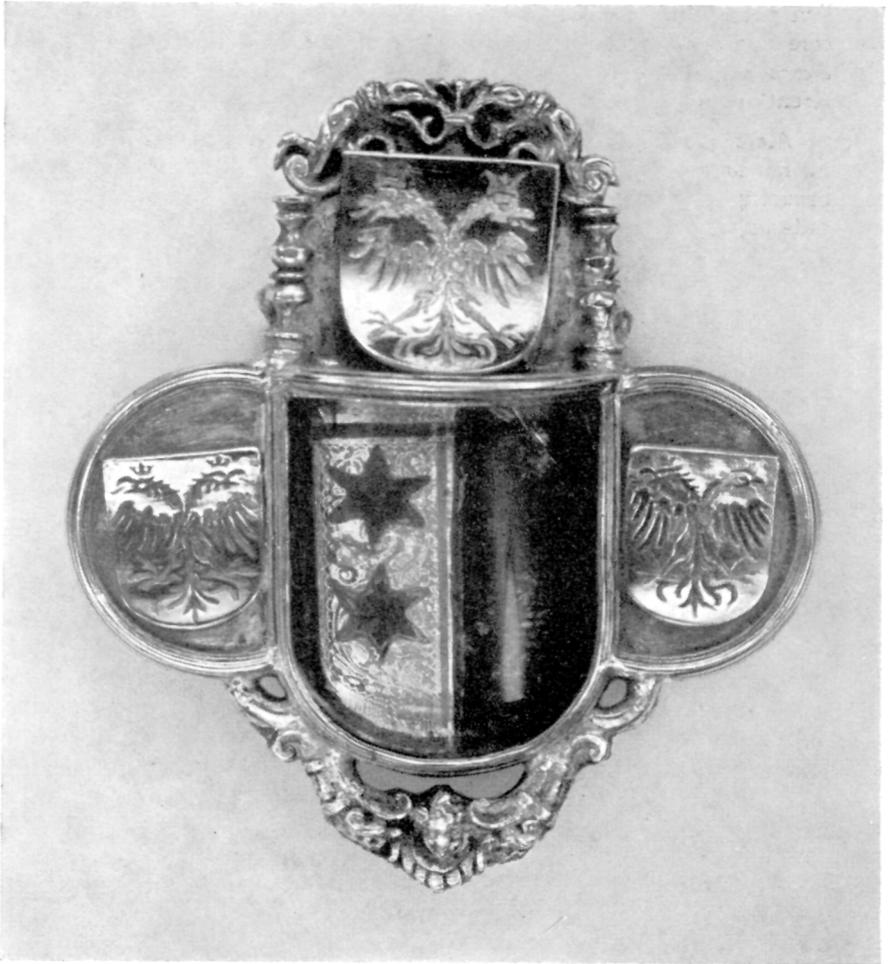
Cette plaque, déjà très baroque, n'a pas la belle simplicité de la première. L'écu qui doit former le centre visuel, ne ressort plus aussi bien, car il n'est pas émaillé. Des grotesques chargent les trois lobes torsadés, et deux arabesques en forme de serpent soutiennent le fronton orné d'une tête d'ange.

Les armes du Saint-Empire décorent aussi les deux lobes latéraux, mais, chose curieuse, un orfèvre a rivé postérieurement sur le fronton un écu à l'aigle bicéphale.

En effet, primitivement, la crosse, la mitre et l'épée, symboles des pouvoirs spirituel et temporel de l'évêque et préfet du Valais, surmontaient les armes de la ville de Sion ; la mitre a disparu, mais la crosse et l'épée subsistent en relief, cette dernière se devine même fort bien dans le cliché.

³ Obligeamment contrôlé par M. C. Meckert, professeur de minéralogie à Sion.

⁴ Ce champ plain, souvent damasquiné en forme de lettre S par les enlumineurs, donna naissance à un S d'argent au XVIII^e siècle, et au XIX^e siècle surtout, mais qui ne fait réellement pas partie des armes de Sion. Voir *Armorial*, p. 245.



(Photo Schmid, Sion)

Fig. 1. — Plaque de sautier aux armes de la Ville de Sion, XVI^e siècle.

On sait quelles ont été, au milieu du XVII^e siècle, les luttes des patriotes pour se libérer, non seulement du Saint-Empire, mais aussi de la domination temporelle de l'évêque. Ils se mettaient sous la puissance de l'un pour mieux attaquer l'autre, et vice-versa. Cette plaque en est encore une preuve, puisque les Sédunois qui avaient fait surmonter leurs armes des insignes épiscopaux, ne les gardèrent pas longtemps et préférèrent encore l'aigle impériale, emblème d'un maître plus lointain !

Alors que la forme générale de cette pièce intéressante semble dater du milieu du XVII^e siècle, la plaque à l'aigle bicéphale est d'un métal beaucoup plus mince que les deux petits écus latéraux ; on peut situer cette adjonction au dernier quart du XVII^e siècle.



Nous n'avons malheureusement pas trouvé trace de poinçon d'origine, ni du maître-orfèvre.

Il y a cependant un point commun aux deux plaques : les grotesques à tête d'ange entourée d'arabesques, sous l'écu de cristal, sont identiques et par la facture et comme mesure. On peut donc conclure qu'elles ont été coulées dans le même atelier d'orfèvre, ou plutôt dans le même moule, quoiqu'à des époques différentes.

L'évêché et la ville de Sion ont fait vivre de nombreux orfèvres. Nous avons pu inventorier jusqu'ici près de trente maîtres qui y ont travaillé depuis le XV^e siècle. Parmi les plus notables, citons Exuperantius Winckler⁵, venu de Zurich, et loué par Thomas et Felix Platter dans leur voyage en Valais, en 1562⁶, ainsi que la célèbre famille des Reyss ou Ryss, arrivés de Bâle, et dont l'atelier a répandu des œuvres dans tout le Valais pendant plus de deux siècles⁷.

⁵ Exuperantius Winckler, célèbre orfèvre venu de Zurich, mort à Sion avant le 12 janvier 1564, dont le livre de succession nous a été aimablement signalé par l'abbé Hans A. de Roten (ABS, Tiroir 170/80). Voir aussi *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 1952, p. 36.

⁶ *Vie de Thomas Platter*, publiée à Lausanne, Georges Bridel, 1895, p. 308.

⁷ On compte huit orfèvres de cette famille, cités à Sion de 1610 à 1802 : (1.) *Nicolas*, cité en 1610 et 1621 ; — (2.) *Nicolas*, † en 1680, allié à Marguerite Borter en 1658 ; — (3.) *Nicolas*, † en 1708, procureur de la Louable Corporation des Forgerons en 1651, reçu Bourgeois de Sion le 7 février 1689, allié à Catherine Defeer et à Catherine Udret ; — (4.) *Pierre-Jacques*, châtelain du Bouveret, sautier de Sion 1698, allié le 21 avril 1721 à Anne-Marie Courten ; — (5.) *Nicolas-Joseph*, allié Pittet, père de (6.) *Jean-Joseph*, cité en 1759 ; — puis (7.) *Pierre-Joseph*, cité en 1774 et 1798, et son frère (8.) *François-Joseph, aurifaber* en 1759, cité encore dans le recensement de la population sédunoise en 1802, au No d'habitation 175. Voir principalement à leur sujet Archives de la Bourgeoisie de Sion, 218/49 et 218/50, et AT, Thèque, 2, folio 37.



(Photo Schmid, Sion)

Fig. 2. - Plaque de sautier aux armes de la Ville de Sion, XVII^e siècle.

Mais, sans poinçons et sans documents d'archives, nous devons nous abstenir de faire une attribution pour ces plaques d'huissier.



La Bourgeoisie de Sion comptait deux sautiers (*Weybel*) : celui du Conseil et celui du Tribunal. A la fin du XVIII^e siècle, Hildebrand Charvet, ancien procureur⁸, et Pierre-Antoine Mabillard⁹ occupaient ces charges.

Mais comment ces insignes officiels sont-ils devenus la propriété d'une famille particulière ? Nous pensons l'expliquer de la manière suivante : les Magnifiques Seigneurs et Barons de Sion — ainsi appelés sous l'ancien régime — possédaient un trésor important. Ce dernier consistait principalement en hanaps, gobeaux, plats, coupes à boire, chaînes et médailles, dons d'hommes politiques importants, des souverains alliés ou de leurs ambassadeurs, qui tenaient à s'attirer la sympathie des Louables Dizains.

Ce trésor, fort utilitaire dans un pays de vin, servait à chaque banquet officiel, car les libations étaient nombreuses. Hildebrand Schiner, l'auteur de la *Description du Département du Simplon*, en 1812, relate à leur sujet : « J'observerai encore qu'il n'y avait point de pays au monde où l'on faisait plus de repas publics qu'en Valais, dans lequel on ne sait naître, ni mourir, ni obtenir une charge quelconque sans festin »¹⁰.

Avant l'arrivée des troupes françaises de la révolution, en printemps 1798, la Bourgeoisie de Sion avait partagé son trésor entre ses membres. Chaque chef de famille patricienne reçut une ou plusieurs pièces d'orfèvrerie, selon la valeur des objets.

⁸ Il avait succédé, à partir de 1788, à François-Joseph Jergen. Cf. *Almanach du Magistrat*, Sion, publié par A. Advocat.

⁹ *Nouvel Almanach pour l'an de Grâce 1789*, à Sion chez Antoine Advocat, Imprim. et Relieur du Magn. Magistrat.

¹⁰ *Description du Département du Simplon, ou de la ci-devant République du Valais*, par M. Schiner, Docteur de la Faculté de Montpellier. A Sion, chez Antoine Advocat, imprimeur de la Préfecture du Département, 1812, p. 46. Il ajoute encore, p. 381 : « Ceux-ci (les conseillers) pour parvenir à leur charge, étaient obligés de donner trois grands et somptueux repas publics. La ville fournissait le pain, les vins et les bois nécessaires, et le reste était aux frais du nouvel élu. L'Evêque, l'Ambassadeur de France, toute la Magistrature de la ville, tout le Chapitre, toute la Bourgeoisie assistaient à ces repas, qui duraient depuis onze heures du matin jusqu'à sept ou huit heures du soir ; celui-là fini, commençait un autre festin, non moins splendide, auquel étaient invitées à leur tour, les Dames et les Demoiselles Bourgeoises, que quelques-uns des cavaliers du dîner accompagnaient encore. Le premier de ces repas s'appelait celui de la Pension, parce qu'il se donnait à l'arrivée de la pension de France ; le second se donnait aux fêtes de Pentecôte, et le troisième aux fêtes du mois d'août. »

Nous avons voulu contrôler cette tradition sédunoise, et en consultant les protocoles de l'époque, nous avons trouvé ce qui suit¹¹ : Protocole de la Bourgeoisie de Sion¹² :

Conseil général extraordinaire du 11 mars 1798, au chapitre 4 : « *Was in anschauw des Tresors und burgerlichen Güthern vorzunem-menseye, ob man nicht vor der aufpflanzung der Freyheitsbaum zu einer vertheilung schreiten wolle.* »

« En ce qui concerne le trésor et les biens bourgeoisiaux, ne doit-on pas envisager d'entreprendre un partage, avant la plantation de l'arbre de la liberté ? »

Et, plus loin, un paragraphe vient confirmer une décision qui, cela se conçoit aisément, ne dut pas être protocolée¹³ : « La noble famille Preux, à Sierre, dépose une supplique et un mémoire par lesquels elle demande et pense être justifiée comme bourgeoise, à participer à la répartition du trésor et de tous les biens et droitures (droits) de la Bourgeoisie »¹⁴.

Signé : Alphonse-François-Xavier de Torrenté¹⁵, secrétaire de la ville.

Les membres du Conseil furent animés d'un juste pressentiment, car, après la prise de la ville, le général Lorges la livra au pillage le 17 mai 1798. Le lendemain, la cité dut encore payer une contribution de guerre¹⁶. Les églises, les congrégations religieuses, les maisons particulières devinrent l'objet de nombreuses sommations. Trois centres de ramassage des métaux précieux furent désignés pour les quartiers : dans la cour de la maison Am Buel (aujourd'hui à la famille de Sépibus), dans la cour de la Préfecture et dans celle de la maison Supersaxo.

Chacun dut s'acquitter du tribut et apporter un certain nombre d'onces ; on cacha en grand secret ce que l'on estimait le plus précieux, et peut-être aussi le moins connu. La petite histoire relate à ce propos quelques anecdotes qui apportent un peu d'humour au souvenir sombre de ces journées.

¹¹ Avec l'obligeante collaboration de M. Grégoire Ghika, archiviste cantonal adjoint.

¹² ABS 240/82, 1798, p. 272. Sous la présidence de Pierre-Joseph de Riedmatten, Bourgmestre, né en 1744, capitaine au service de France en 1790, chevalier de S. Louis. Rentré au pays lors de la Révolution, il fut grand-châtelain, puis bourgmestre de Sion en 1797 et 1798. Président de la haute Commission qui proclama l'indépendance du Bas-Valais le 4 février 1798, il présida la première Diète des dix Dizains, le 7 mars suivant. Poète, il fut correspondant de Rousseau et de Chateaubriand et surnommé « le Parisien ». Mort en 1812. *Almanach Généalogique Suisse (AGS)*, 1936, p. 568.

¹³ ABS, 240/82, 1798, p. 272, verso.

¹⁴ La famille de Preux fut reçue à la bourgeoisie de Sion en 1604. Cf. *AGS*, 1943, p. 426.

¹⁵ Alphonse-François-Xavier de Torrenté, de la branche aînée (aux aigles), 1754-1834, conseiller dès 1776, secrétaire, bourgmestre en 1820.

¹⁶ Chanoine Grenat : *Histoire Moderne du Valais*, p. 483.

Dans les centres de ramassage, les pièces religieuses surtout furent concassées sur place, et les objets profanes devinrent peu après l'enjeu de toutes sortes de ventes et transactions. Quoi qu'il en soit, Grenat signale, d'après un mémoire de l'époque, vingt-cinq chars de métaux précieux qui sortirent ainsi du pays¹⁷.



Ces deux plaques sont devenues la propriété d'une famille sédunoise, probablement à la suite de cette répartition des biens bourgeoisiaux. Elles appartiennent actuellement aux deux filles de Monsieur Augustin de Riedmatten, Mme Henri Dallèves et Mme Charles-Henri de Preux, qui ont eu l'amabilité de nous les laisser photographier. Nous les remercions vivement d'avoir bien voulu nous confier ces pièces inconnues, d'un intérêt majeur pour l'histoire de la cité.

Albert de WOLFF

¹⁷ *Ibid.*, p. 484.